

ÉTABLISSEMENT THÉRAPEUTIQUE
POUR ADOLESCENTS À PONS

LIVRET D'ACCUEIL HÔPITAL DE JOUR À TEMPS PARTIEL



BIENVENUE À L'ETAP

ÉTABLISSEMENT THÉRAPEUTIQUE POUR ADOLESCENTS À PONS

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre établissement.

Ce livret d'accueil est destiné à vous apporter des informations, des conseils, ainsi qu'une meilleure connaissance de notre établissement, afin de faciliter au mieux votre entrée et votre séjour parmi nous. Il décrit l'organisation de nos services et la vie au quotidien.

Il vous est remis lors de votre arrivée et peut être consulté à tout moment auprès du secrétariat. L'ensemble des membres de l'équipe est disponible pour compléter les informations présentes dans le livret et répondre à vos questions. Nous attachons une grande importance au bien-être des personnes que nous accompagnons. Nous avons comme humble ambition de favoriser la pensée par soi-même et de retrouver, quand cela a été entamé, la possibilité de faire à nouveau des choix pour soi.

Nous vous souhaitons de passer un agréable séjour.

Cédric ROBERT
Directeur de l'ETAP

SOMMAIRE

L'Association Rénovation.....	4
Les valeurs associatives.....	5
L'ETAP, en quelques mots.....	6
L'hospitalisation de jour à temps partiel.....	7
Le financement.....	8
Les périodes de fermeture.....	8
La charte des Droits et des Libertés des Patients.....	9
Les consignes de sécurité.....	12
Nous trouver.....	13
Autres établissements du pôle sanitaire de Rénovation.....	14

L'ASSOCIATION RÉNOVATION

Créée en 1955 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'Association Rénovation s'est donnée pour but d'aider toute personne en difficulté sociale ou psychique à vivre mieux et à s'insérer dans la société. L'association est spécialisée dans la prise en charge et l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et d'adultes dans les secteurs du sanitaire, du médico-social et du social.

L'Association Rénovation compte aujourd'hui plus de 840 professionnels répartis entre 20 établissements, sur 4 départements: la Gironde, les Landes, la Charente-Maritime et les Pyrénées-Atlantiques.

En 2005, l'association s'est dotée d'une charte (disponible sur le site web www.renovation.asso.fr) qui s'appuie sur les valeurs humanistes inspirées par la pensée personnaliste exprimée notamment par Emmanuel MOUNIER.

En 2019, les orientations retenues dans le Projet Associatif 2019-2023 de l'Association Rénovation réaffirment la volonté d'inclusion, le développement du pouvoir d'agir, la promotion de la responsabilité sociétale et environnementale et la conjugaison des outils numériques dans les parcours d'accompagnement et de soins.

ASSOCIATION RÉNOVATION

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

68 rue des Pins Francs - CS41743, 33073 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05 56 02 00 31

Mél. : direction-generale@renovation.asso.fr

Plus d'informations sur : www.renovation.asso.fr



LES VALEURS ASSOCIATIVES

L'ETAP est un établissement sous gestion de l'Association Rénovation, association loi 1901 reconnue d'intérêt public.

L'ETAP inscrit une cohérence entre le projet associatif de l'Association Rénovation et son projet d'établissement. Les 7 axes du projet associatif 2019-2023 sont mis en oeuvre au sein de l'ETAP :

- RÉAFFIRMER LA VOLONTÉ D'INCLUSION : le choix d'un projet soin-études tourné vers la réhabilitation psychosociale (accompagnement vers l'extérieur dans les espaces de droits communs).
- FAIRE VIVRE LE FAIT ASSOCIATIF : une participation active de l'ETAP aux commissions associatives.
- RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR : une participation favorisée des patients adolescents à la vie institutionnelle.
- MIEUX PRÉVENIR ET REPÉRER PRÉCOCEMENT : un soutien et une mise en oeuvre de projet de prévention des troubles psychiques / une participation aux instances d'élaboration des outils de santé du territoire de l'ETAP.
- FAVORISER CONCRÈTEMENT LA RECHERCHE ET L'INNOVATION: une adaptation de nos méthodes de travail en lien avec les nouvelles technologies / un partage de nos expériences innovantes avec le réseau professionnel.
- PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ASSOCIATION : une démarche éco-responsable valorisée dans tous les domaines de la vie institutionnelle.
- CONJOINDRE LES OUTILS NUMÉRIQUES AVEC LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS : une utilisation des supports et des outils numériques dans les parcours de soin proposés.



L'ETAP, EN QUELQUES MOTS...

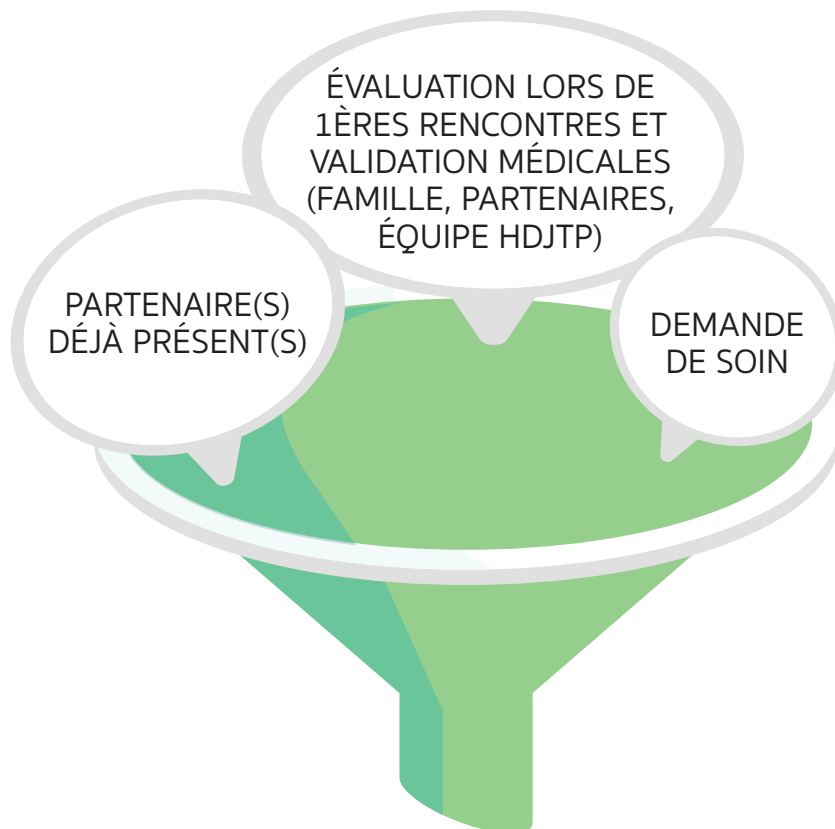
L'ETAP, l'Établissement Thérapeutique pour Adolescents à Pons, est un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), à but non lucratif relevant de la psychiatrie infanto-juvénile et prenant en charge des adolescents dans le cadre d'une hospitalisation complète de semaine et d'une hospitalisation de jour à temps partiel.

Nous proposons :

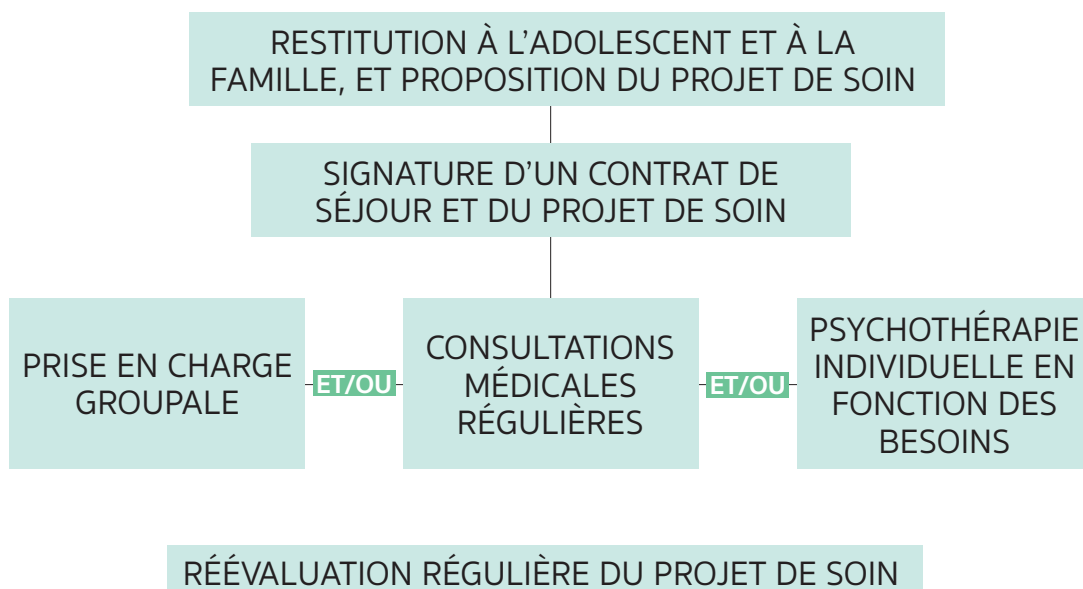
- Un nouvel espace de soins dans le cadre d'un projet soin-études ou d'un suivi à temps partiel
- La prise en compte des difficultés psychiques dans le cadre d'un projet de soin validé par le médecin et l'équipe pluridisciplinaire
- Une continuité des soins pour ceux déjà pris en charge par des dispositifs psychiatriques ou thérapeutiques
- Un travail avec la famille (participation active lors des bilans, groupes de parole, soutien à la parentalité...)
- La poursuite ou la mise en place de projets de réadaptation et d'intégration sociale avec une articulation entre l'institution et les différentes structures scolaires et professionnelles environnantes.

L'HOSPITALISATION DE JOUR À TEMPS PARTIEL

Elle est composée d'une offre de soins sous forme d'ateliers thérapeutiques ou d'ateliers à médiation à visée thérapeutique, à destination d'adolescents entre 11 et 20 ans. Une ou plusieurs rencontres thérapeutiques sont proposées par semaine. Un suivi médical est assuré, un suivi psychothérapeutique individuel, ainsi que des entretiens familiaux peuvent venir compléter la prise en charge groupale.



ÉMERGENCE D'UN PROJET DE SOIN POUVANT ÊTRE TRAVAILLÉ À L'HDJTP



LE FINANCEMENT

L'ETAP est inscrit dans le réseau de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent en Charente Maritime, et plus largement en Nouvelle-Aquitaine. Il est sous contrôle de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine qui détermine un financement intégralement assuré par la Sécurité Sociale.

PÉRIODES DE FERMETURE

L'ETAP est fermé pendant une période de 9 semaines par an. Ces fermetures peuvent être réparties ainsi :

- 1 semaine à la Toussaint
- 2 semaines à Noël
- 1 semaine en Février
- 1 semaine à Pâques
- 4 semaines en Août

Les dates de fermetures peuvent varier d'une année à l'autre et sont précisées dans les contrats de séjour. Durant ces périodes de fermeture, une astreinte téléphonique est tenue par le cadre : 06 74 49 40 93.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DES PATIENTS

L'accueil et le séjour des adolescents s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la charte de l'utilisateur en santé mentale et du patient hospitalisé. Ces documents vous sont remis lors de votre arrivée et affichés dans les locaux. Vos droits et libertés sont définis dans le règlement de fonctionnement.

Un cahier de doléances est disponible au secrétariat. L'équipe de direction s'engage à traiter l'ensemble des informations inscrites dans ce cahier, en lien avec la Commission des Usagers (CDU) de l'ETAP.

Une enquête sera menée au cours de votre accompagnement afin d'évaluer votre satisfaction.

Vous disposez également d'une boîte aux lettres anonymisée, présente dans la salle d'attente.

- **COMMISSION DES USAGERS**

La mise en place de cette commission a été validée par l'ARS en 2006.

Mme TELINGE de l'UNAFAM 17 (06 83 76 20 43) et Mme GUÉRIN de l'UDAF (06 70 80 65 86) représentent les usagers de l'ETAP. Vos courriers de réclamation peuvent leur être adressés à l'adresse de notre établissement. Vous pouvez les contacter par téléphone ou par email ???. La commission examine toutes les requêtes et apporte systématiquement une réponse.

- **COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS ET RÉGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

À son admission, chaque usager reçoit une note d'information relative à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en corrélation avec la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

- **PERSONNE À PRÉVENIR**

Lors de l'admission de votre enfant, vous devez désigner une personne à prévenir qui sera informée en cas d'urgence ou de survenue d'un évènement inattendu. Si cette personne n'est pas détentrice de l'autorité parentale, elle ne pourra par contre pas recevoir d'information confidentielle concernant votre enfant.

- **PERSONNE DE CONFIANCE**

Selon les dispositions de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002, chaque adolescent majeur a le droit de solliciter, dès son admission, une personne de confiance pour l'aider dans ses démarches et assister aux entretiens médicaux afin de l'aider dans leurs décisions.

- **DROITS FONDAMENTAUX**

L'ETAP assure à chacun d'entre vous un droit au respect de la vie privée et s'engage à ne pas divulguer votre présence dans l'établissement à des tiers, si vous en faites la demande.

Nous garantissons la confidentialité des informations vous concernant, celles-ci étant protégées par le secret médical et l'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel.

- **DOSSIER DU PATIENT INFORMATISÉ**

Droits d'accès aux informations relatives à votre santé : une information sur votre état de santé peut vous être énoncée de manière claire et recevable en entretien individuel avec les médecins. Tout adolescent (accompagné de la personne de son choix s'il le souhaite ou non) a accès, sur demande formulée de manière précise, à son dossier médical et de soin (loi n°2002-303 du 4 mars 2002 et décret n°2002-637 du 29 avril 2002).

La communication des données peut s'effectuer avec un accompagnement psychologique ou médical approprié si besoin. Le dossier est conservé dans l'établissement, dans le respect des délais réglementaires.

- **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

L'établissement s'engage à traiter l'ensemble des données collectées de manière conforme aux textes applicables à la protection des données à caractère personnel (Loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Européen Général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données). Des informations nominatives, administratives et de santé vous concernant sont recueillies lors de votre admission et au cours de votre prise en charge. Sauf opposition de votre part, elles font l'objet de traitements automatisés (informatiques) ou non automatisés (support papier) destinés à permettre votre meilleure prise en charge. Elles sont réservées à l'équipe soignante qui vous suit, ainsi qu'au service administratif chargé de la gestion de votre dossier. L'ensemble des professionnels est soumis au secret professionnel et au devoir de confidentialité. En application de l'article R1112-7 du code de la Santé Publique, le dossier médical constitué dans l'établissement est conservé 20 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et d'information sur l'utilisation de vos données personnelles, d'opposition à l'utilisation de celles-ci, de rectification et d'effacement que vous pouvez exercer directement auprès du directeur de l'établissement mais aussi auprès du délégué à la protection des données de l'Association Rénovation que vous pouvez contacter par mail dpd@renovation.asso.fr ou par courrier 68 rue des Pins Francs - CS 41743 - 33073 Bordeaux cedex.

Il vous est également possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'information sur www.cnil.fr).

- **ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES**

En cas de survenue d'un incident ou d'un accident lors de la prise en charge de votre adolescent au sein de l'ETAP, une déclaration d'évènement indésirable est réalisée par le professionnel concerné, ou à l'initiative du patient ou de sa famille. Suite à la déclaration, une analyse des causes est réalisée afin de mettre en place des actions d'amélioration et d'éviter que l'évènement se reproduise.

La finalité de cette démarche est l'amélioration continue de la qualité de prise en charge de votre enfant.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Lors de votre admission, le règlement de fonctionnement vous sera remis. Il vous donnera l'ensemble des directives concernant l'organisation de votre séjour.

Les consignes de sécurité sont affichées dans les différents locaux de l'ETAP et doivent être attentivement lues. Elles sont également précisées dans le règlement de fonctionnement.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'ETAP. Il est également interdit de consommer des boissons alcoolisées, des produits illicites et de posséder des substances toxiques.

En matière de sécurité incendie, l'ETAP répond à toutes les réglementations en vigueur.

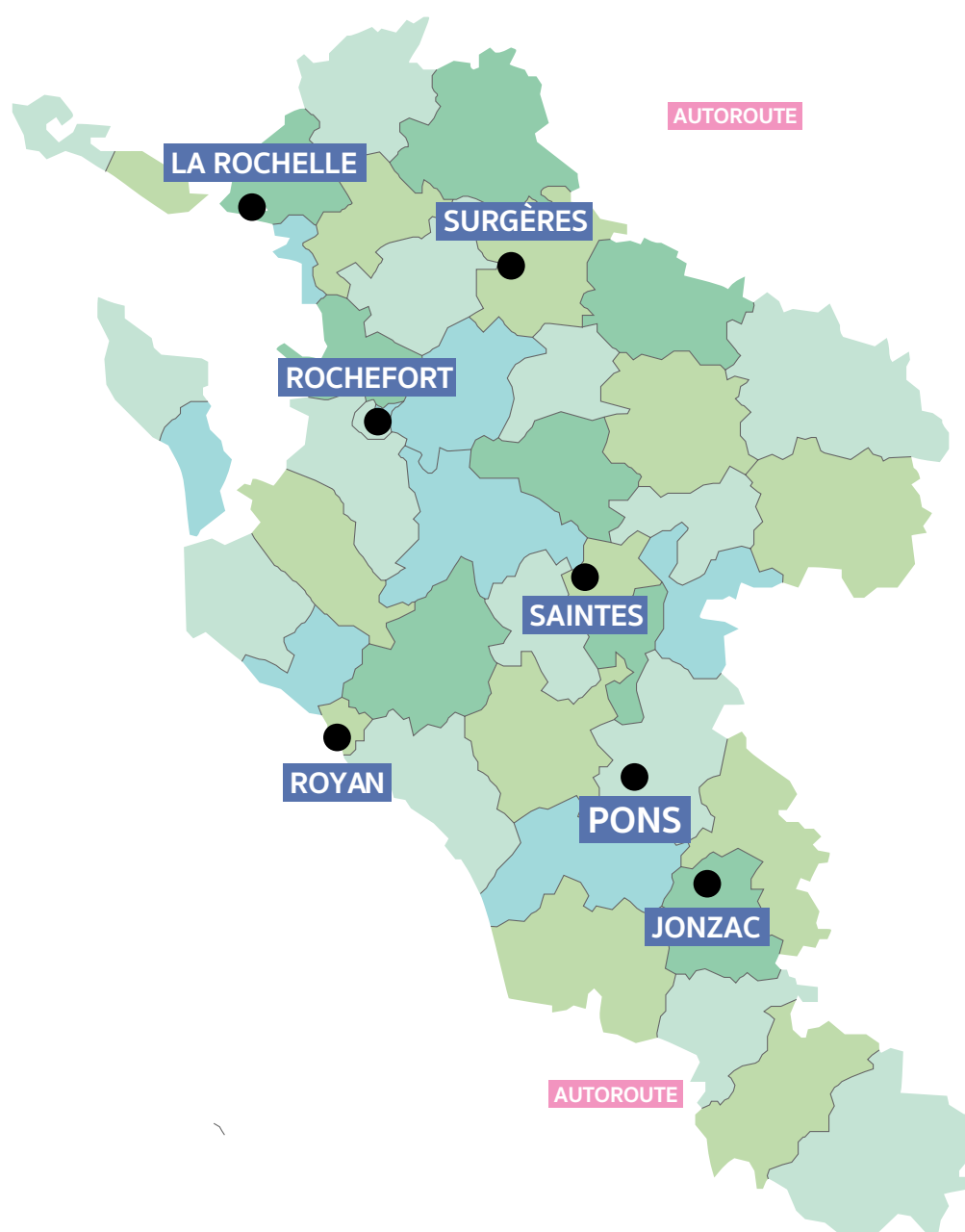


NOUS TROUVER

COMMENT SE RENDRE À L'ETAP ?

> 28 cours Jules Ferry, 17800 PONS

- EN TRAIN :
ligne Bordeaux / La Rochelle
- EN VOITURE :
Autoroute A10, sortie n°36



AUTRES ÉTABLISSEMENTS DU PÔLE SANITAIRE DE L'ASSOCIATION RÉNOVATION

- **CENTRE DE SANTÉ MENTALE INFANTILE (CSMI)**
Tour Mozart, 2 rue Jean Artus - 33300 BORDEAUX
Tél. : 05 56 07 57 55
Mél. : csmi@renovation.asso.fr
- **HÔPITAL DE JOUR DU PARC**
347 boulevard du Président Wilson, 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 02 24 80
Mél. : leparc@renovation.asso.fr
- **HÔPITAL DE JOUR À TEMPS PARTIEL «ESCAPA»**
347 boulevard du Président Wilson, 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 57 22 28 59
Mél. : secretariat.escapa@renovation.asso.fr
- **CENTRE DE RÉADAPTATION**
38 rue Pasteur, 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 08 22 37
Mél. : readaptation@renovation.asso.fr

ETAP
ASSOCIATION RÉNOVATION

28 cours Jules Ferry, 17800 PONS

Tél. : 05 46 94 78 06

Mél. : etap@renovation.asso.fr

Plus d'informations sur :

www.renovation.asso.fr